

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2025
Délibération n°2025 – 03 – 06

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

Vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq
Le 27 mars à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire.
Date de convocation : 14 mars 2025
Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,
PERRET Morgane, MICHEL Rémi, Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles,
ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony
Absents : BRULE Corinne

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

OBJET : Délibération du conseil municipal concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du compte assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Déficit reporté 2023	Résultats de clôture 2024	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2024	Soldes des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 4 212,79 €	- 4 198,26 €	0,00 € 0,00 €	- 0,00 €	- 8 411,05 €
FONCT	68 157,10 €	8 692,71 €			76 849,81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	76 849,81 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	8 411,05 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	35 000,00€ 33 438,76 €
Total affecté au c/1068 :	43 411,05€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 27/03/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

